



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 avril 2008
Français
Original : espagnol

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 69, 86 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

Droit des peuples à l'autodétermination

L'état de droit aux niveaux national et international

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 23 avril 2008, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la déclaration publiée par le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba à l'occasion du premier anniversaire, le 8 mai prochain, de la libération définitive, aux États-Unis, du terroriste de renommée internationale Luis Posada Carriles (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 69, 86 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 23 avril 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des relations extérieures
de la République de Cuba, en date du 16 avril 2008**

Le 8 mai prochain marquera le premier anniversaire de la libération définitive du terroriste Luis Posada Carriles aux États-Unis.

La juge Kathleen Cardone en avait décidé ainsi ce jour-là, rejetant les charges que le Gouvernement des États-Unis avait retenues contre Posada. Le terroriste n'avait été inculpé que pour fraude et déclarations mensongères aux services d'immigration et des douanes aux fins d'obtenir sa naturalisation dans ce pays. La juge avait alors déclaré : « Le fond de cette affaire n'est pas le terrorisme. Il s'agit d'infractions aux lois d'immigration. Le terrorisme et le fait de décider si un individu doit être considéré comme un terroriste ou non sont laissés à l'appréciation du pouvoir exécutif ».

Le Gouvernement des États-Unis n'a pas inculpé Posada pour les actes de terrorisme que celui-ci a commis, alors qu'il dispose de toutes les preuves découlant de sa relation de longue date avec ce dernier et de celles que Cuba lui a fournies depuis 1998.

Paradoxalement, c'était la même juge Cardone qui, dans l'un de ses premiers avis, a relevé qu'il s'agissait d'un terroriste dangereux et a énuméré une partie des nombreux forfaits de ce sinistre personnage.

La juge Cardone avait rappelé la participation de Posada à certains des actes les plus répréhensibles commis au siècle dernier. Figuraient sur la longue liste le scandale Iran-Contras, la destruction de l'appareil de Cubana de Aviación effectuant le vol 455, les attentats à l'explosif commis dans des centres touristiques de La Havane en 1997 et le projet d'assassinat du commandant en chef au Panama en 2000.

Le Ministère des relations extérieures dénonce l'inaction complice du Gouvernement des États-Unis et la protection que l'Administration du Président George W. Bush accorde à Luis Posada Carriles.

Alors qu'il se présente comme le chef de file de la « guerre contre le terrorisme » qu'il a déclarée, le Gouvernement des États-Unis continue d'ignorer la demande d'extradition de Posada que lui a présentée le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela le 15 juin 2005.

Le Président George W. Bush refuse de traiter ce dernier comme ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un terroriste, enfreignant ainsi sans vergogne sa propre législation et ses obligations internationales. Il montre, encore une fois, combien il est personnellement engagé aux côtés de la mafia cubano-américaine de Miami.

La libération du terroriste et ancien agent de la Central Intelligence Agency montre que la mise en jugement, de façon banale, de Posada aux États-Unis n'est qu'une farce.

Les efforts ridicules et éhontés entrepris par le ministère public pour retarder chaque fois l'affaire d'infraction aux lois de l'immigration participent d'une manœuvre juridique dilatoire visant à faire obstacle à la justice qui, dans cette affaire, a été extrêmement compromise.

Le contraste est éloquent lorsqu'on sait le zèle dont a fait preuve ce même ministère public dans l'affaire concernant nos cinq héros, lesquels luttèrent contre le terrorisme et ont été condamnés, notamment à perpétuité, lors d'un procès trouble devant un tribunal partial de Miami.

Pendant ce temps, des délais sont cessés accordés à la défense pour mener à terme la procédure d'immigration, sans garantie que des sanctions, fussent-elles minimales, seraient imposées au terroriste libéré.

Les terroristes Santiago Álvarez, Osvaldo Mitat et Ernesto Abreu ont bénéficié d'un traitement tout aussi indulgent. Le 11 février de cette année, le juge David Briones les a condamnés à des peines privatives de liberté de 10, 8 et 2 mois, respectivement, pour avoir refusé de témoigner contre Posada, après l'avoir fait entrer illégalement aux États-Unis à bord du *Santrina*.

Il en est de même de leurs complices Rubén López Castro et José Pujol, que la juge Cardone a condamnés pour les mêmes motifs, le 17 mars dernier, à des peines privatives de liberté de 10 et 3 mois et à des amendes de 500 et 250 dollars, respectivement.

La vie paisible que mène le terroriste Luis Posada Carriles à Miami et que lui garantit le Gouvernement des États-Unis viendra s'ajouter à la longue liste de vexations, de violations et d'atrocités dont on se rappellera en pensant à l'Administration Bush.

Comment pourrait-on oublier que des personnes ont été mises au secret en divers lieux dans le monde et que la torture a été approuvée, et ce, sous le prétexte de lutter contre le terrorisme?

Il ne reste plus que neuf mois à cette Administration mais il est évident que son bilan en matière de lutte contre le terrorisme aura été marqué par l'hypocrisie et le manque de volonté politique de mener effectivement ce combat, car le faire serait préjudiciable aux intérêts politiques des États-Unis.

L'impunité que le Gouvernement des États-Unis assure à Luis Posada Carriles est une autre preuve que notre patrie doit se défendre contre le terrorisme anticubain, qui a pour origine et source de financement ce pays.

Pour avoir lutté contre le terrorisme, nos cinq héros auront passé, le 12 septembre de cette année, 10 ans d'injustice et de vie carcérale cruelle dans des prisons américaines.

Le Ministère des relations extérieures affirme que le peuple cubain continuera d'exiger que justice soit faite s'agissant de ce criminel.